

Revue de presse

Journal : 24 heures

Date : 4 mars 2025

Abo **Aérodrome de Payerne**

Les vols civils seront autorisés le dimanche et les jours fériés

La modification du règlement d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne est en consultation publique jusqu'au 4 avril.



Sébastien Galliker

Publié: 04.03.2025, 17h43



Si des remarques d'associations ou de citoyens sont possibles, les communes ne devraient pas s'opposer.

DR

En discussion depuis cinq ans, le nouveau règlement d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne devrait bientôt entrer en service. Jusqu'au 4 avril, ce texte et son pendant du plan sectoriel infrastructure et aéronautique (PSIA) sont à l'enquête auprès des communes vaudoises de Corcelles-près-Payerne, de Grandcour, de Missy, de Payerne et de leurs voisines fribourgeoises Estavayer, Cugy, Les Montets, Vallon, Sévaz et Lully. Il permettra notamment des vols le dimanche.

«En semaine, une ouverture dès 6 h et jusqu'à 22 h sera possible et il n'y aura plus de pause de midi. Le samedi, l'ouverture est également avancée à 8 h et la pause de midi sera d'une heure avec exceptions possibles. Enfin, l'ouverture le dimanche et les jours fériés sera limitée à 200 mouvements annuels dans un premier temps», détaille Didier Callmander, chef de l'aéroport civil pour Swiss Aeropole SA (SASA). Une convention négociée avec les communes riveraines en prévoyait 350. L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) se montre plus contraignant dans un premier temps.

Jusqu'à 8400 mouvements

Au total, 8400 mouvements aériens annuels sont autorisés pour les avions civils. En 2024, quelque 1900 vols ont été opérés. «Par des clients d'aviation d'affaires, des entreprises installées ou des prospects de l'aéropôle», précise Didier Callmander. Des activités de maintenance aéronautique ou de travail aérien pourraient aussi avoir besoin d'exploiter leurs aéronefs selon les horaires adaptés.

«L'adaptation des horaires est une avancée majeure pour l'attractivité de l'aéropôle dans son ensemble. Certaines entreprises ne peuvent pas s'établir sur un parc d'innovation sans pouvoir exploiter des mouvements les dimanches», espère l'employé de SASA.

Si des remarques d'associations ou de citoyens sont possibles, les communes ne devraient pas s'opposer. En tout cas, ce ne sera pas le cas de l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes broyardes touchées par l'aérodrome de Payerne (ASIC). «Pour l'économie régionale, l'exploitation civile est une contrepartie favorable à l'exploitation militaire», rappelle Cédric Péclard, président de l'ASIC.

Selon la planification établie, la signature de la nouvelle fiche PSIA par le Conseil fédéral devrait se faire en septembre. «Le règlement d'exploitation civil pourra ensuite être validé par l'OFAC très rapidement, puisque les deux procédures sont parallèles», conclut Didier Callmander. Le suivi des exceptions et des plaintes sera ensuite une donnée primordiale en vue d'une prochaine étape d'adaptation des horaires. Sans remarques du voisinage, une nouvelle extension pourrait ainsi être sollicitée d'ici à quelques mois.

Abo **Aérodrome de Payerne**

Les vols civils seront autorisés le dimanche et les jours fériés

La modification du règlement d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne est en consultation publique jusqu'au 4 avril.



Sébastien Galliker

Publié: 04.03.2025, 17h43



Si des remarques d'associations ou de citoyens sont possibles, les communes ne devraient pas s'opposer.

DR